

L'aggravation des inégalités, un frein pour tous

Les écarts de richesse se sont grandement creusés dans la plupart des pays. Des milliards de personnes restent bloquées en bas de l'échelle, privées de leurs droits fondamentaux et sans espoir d'une vie meilleure, tandis qu'en haut, les ressources et les privilèges croissent à un rythme effréné. Le monde s'éloigne ainsi chaque jour un peu plus de la vision d'égalité exprimée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'inégalité est bien souvent définie comme une mauvaise répartition des richesses ou des revenus. En réalité, il s'agit d'un phénomène plus complexe, renforcé par diverses formes de disparités : entre les sexes, entre les races et les ethnies, entre ruraux et citadins. L'inégalité présente de multiples facettes, chacune étant à la fois un symptôme et la cause d'une autre inégalité.

Les différentes inégalités ont tendance à se nourrir les unes des autres, emprisonnant les individus dans un cercle vicieux de dénuement et de perte de potentiel humain. Même si certaines personnes ont la possibilité et la capacité de mettre fin à cette spirale descendante, beaucoup d'autres ne disposent que de l'une ou de l'autre, voire d'aucune des deux.

De fortes inégalités économiques représentent une menace pour le potentiel de croissance à long terme des pays en développement, y compris de ceux qui ont accompli des progrès remarquables vers la diminution de l'extrême pauvreté. À l'inverse, la résorption des inégalités peut stimuler la croissance économique et accélérer la réduction de la pauvreté.

Les inégalités économiques ont principalement des conséquences négatives sur la croissance parce qu'elles diminuent les capacités des individus et limitent les possibilités des plus pauvres de renforcer leur capital humain.

10 ACTIONS POUR UN MONDE PLUS JUSTE

- 1 **Respecter tous les engagements et toutes les obligations** à l'égard des droits de l'homme établis dans les conventions et traités internationaux.
- 2 **Éliminer les obstacles**—qu'il s'agisse de lois discriminatoires, de normes ou de lacunes dans les services, qui empêchent les adolescentes et les jeunes femmes d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et aux informations correspondantes.
- 3 **Fournir aux femmes les plus pauvres** des soins prénatals et maternels essentiels et vitaux.
- 4 **Répondre à tous les besoins insatisfaits de planification familiale**, en accordant la priorité aux femmes appartenant aux 40 % de ménages les plus pauvres.
- 5 **Mettre en place un socle de protection sociale universel** garantissant le maintien d'un revenu de base et la fourniture de services essentiels, y compris des prestations et des aides liées à la maternité.
- 6 **Renforcer des services** comme la garde d'enfants pour permettre aux femmes d'entrer ou de rester sur le marché du travail.
- 7 **Adopter des politiques progressives** visant l'accélération de la croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres, notamment en investissant davantage dans le capital humain que représentent les femmes et les filles.
- 8 **Éliminer les obstacles économiques, sociaux et géographiques** empêchant les filles d'accéder à l'enseignement secondaire et supérieur, et entravant leur inscription dans les filières des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.
- 9 **Accélérer la transition** de l'emploi informel vers l'emploi décent dans le secteur structuré, en privilégiant d'abord les secteurs qui concentrent de nombreuses travailleuses pauvres, et débloquent l'accès des femmes au crédit et à la propriété.
- 10 **S'efforcer de mesurer toutes les dimensions de l'inégalité** et leur influence mutuelle, et renforcer les liens entre les données et les politiques publiques.

© BRAC-Sumon Yusuf



United Nations Population Fund
605 Third Avenue
New York, NY 10158
www.unfpa.org/swop

DES MONDES

À PART

Santé et droits en matière de reproduction
à une époque marquée par les inégalités



© Andrew McConnell/IRC/Panos Pictures

© Andrea Bruce/NOOR

Les inégalités en matière de santé reproductive sont liées aux inégalités économiques

Les inégalités économiques sont liées aux inégalités en matière de santé sexuelle et reproductive.

Dans la plupart des pays en développement, par exemple, les femmes faisant partie des 20 % les plus pauvres de la population ont le moins accès aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la contraception, alors que les femmes des classes les plus riches ont généralement accès à une gamme plus complète de services de qualité.

Dans les pays en développement, les femmes les plus pauvres sont généralement celles dont les besoins en matière de planification familiale sont les moins satisfaits. Sans accès à la contraception, les femmes démunies, notamment celles qui sont les moins instruites et qui vivent en milieu rural, sont plus vulnérables aux grossesses non désirées, ce qui peut présenter des risques plus élevés pour leur santé et celle de leurs enfants et avoir des répercussions économiques tout au long de leur vie.

La réduction des inégalités en matière de santé reproductive, une étape vers la prospérité pour tous

Il est pourtant possible d'emprunter une autre voie et de s'attaquer aux inégalités, notamment celles liées à la santé sexuelle et reproductive. Les bénéfices de cette approche seraient considérables, à la fois sur le plan de la santé, du développement du capital humain et de l'élimination de la pauvreté.

Mettre un terme à la spirale descendante des inégalités nécessite de se projeter vers une société inclusive de prospérité partagée, reposant sur les principes des droits de l'homme et soutenue par des ressources nouvelles et mieux ciblées.

Il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts à la fois pour lutter contre toutes les formes d'inégalités, aussi bien sociales qu'économiques, et pour remédier à leurs conséquences ainsi qu'à leurs causes profondes.

Les inégalités en matière de santé reproductive sont étroitement liées à la qualité et à la couverture des systèmes de santé et aux inégalités entre les sexes, lesquelles peuvent avoir de lourdes conséquences sur la capacité des femmes à contrôler leur propre santé sexuelle et reproductive. Il est indispensable de surmonter ces obstacles et de remédier aux inégalités entre les sexes sous-jacentes pour diminuer les inégalités en matière de santé sexuelle et reproductive, ce qui pourrait également permettre de réduire les disparités économiques.

Dans les pays en développement, les femmes vivant dans les **20 % DES MÉNAGES LES PLUS PAUVRES** sont généralement celles dont les besoins en matière de planification familiale sont les moins satisfaits.



L'accès universel aux soins de santé reproductive peut **AIDER LES FEMMES À SURMONTER LES INÉGALITÉS d'éducation et de revenus.**



Le chemin vers le monde auquel nous aspirons

Les inégalités nous empêchent de construire le monde auquel nous aspirons. Elles laissent certaines personnes à l'écart du développement, marginalisent certains groupes et individus et déforment les relations politiques, sociales et économiques. Elles conduisent à un regroupement social et géographique des privilèges et de la pauvreté.

Lorsque les pays du monde entier se sont réunis en 2015 pour décider de la voie à suivre vers le développement durable au cours des quinze prochaines années, ils se sont engagés à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde, à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, et à bâtir des sociétés inclusives qui ne laissent personne de côté. Ils ont promis d'aider en premier « les plus défavorisés ».

La prospérité pour tous

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable reposent sur les principes de droits, d'équité, d'inclusion et d'égalité. La vision globale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 met l'accent sur la notion de « prospérité partagée » et tend vers « un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination. [...] Un monde où règne l'égalité des chances, pour que le potentiel humain soit pleinement réalisé [...] ».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre la vision d'un avenir meilleur. Un avenir dans lequel, ensemble, nous abolissons les obstacles et corrigeons les disparités, en accordant la priorité aux plus défavorisés. Notre objectif doit être la réduction de toutes les inégalités. Quel que soit le point de départ, il doit reposer sur l'idée que des progrès notables accomplis dans un domaine peuvent générer de nombreux bénéfices. Ainsi, certaines des contributions les plus efficaces peuvent naître de la concrétisation de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes en matière de reproduction.

La réalisation des droits et des ambitions

L'amélioration de l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité ne représente qu'une moitié de la solution. L'autre moitié dépend de notre capacité à remédier aux autres facettes de l'inégalité qui empêchent les femmes, en particulier les plus pauvres, d'exercer leurs droits, de concrétiser leurs aspirations et de vivre sur un pied d'égalité avec les hommes.